

" Savoir s'organiser dans les tâches récurrentes de l'administration viticole "

Public concerné :

Toute entreprise, tout professionnel et leur représentant (conjoint, salarié)



Objectifs

A l'issue de la formation, le ou la participant(e) sera en mesure de :

- Remplir les formalités administratives obligatoires et récurrentes ;
- Identifier les subventions possibles .



Programme

- Prendre conscience de l'environnement réglementaire et législatif du monde viticole ;
- Connaître les organismes déclaratifs et de contrôles et les acteurs affairants ;
- Connaître les grandes catégories (Douanières, Appellation, Export, Subvention) et les déclarations administratives associées à ces catégories ;
- Collecter les informations en amont des déclarations administratives viticoles ;
- Planifier les déclarations administratives viticoles ;
- Faire les déclarations administratives et viticoles.



Pré-requis :

Avoir connaissance de l'environnement viticole



Date :

Jeudi 25 Janvier 2024

Reportée au 28 Mars 2024



Lieu :

AGRA-GESTION
60A avenue du 14 juillet
21300 CHENÔVE



Horaires :

9h00 à 12h30
13h30 à 17h00

Durée : 1 journée (7 heures)



Tarifs : 200 € HT

VIVEA : Finançable à 100% sous réserve d'acceptation de la demande de prise en charge.

OCAPIAT, FIFPL, FAFCEA

Prise en charge possible selon l'organisme financeur



Intervenante :

Isabelle MOINE-THOMAS

Formatrice indépendante
Œnologue

Pédagogie et moyens d'évaluation

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation ;
- Présentation avec alternances de supports interactifs : vidéos, exercices ;
- Mise en situation.

Documents remis :

- Livret de formation.

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats :

- Feuille de présence ;
- Questionnaire des attentes en amont de la formation ;
- Evaluations théoriques et pratiques tout au long de la formation ;
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation ;
- Obtention d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire sur la mise en pratique 3 à 4 mois après la formation.

Modalités



Accessibilité et aménagements spécifiques :

Pour toutes demandes relatives aux conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap, contactez : Evelyne Cazenave à formation@agragestion.fr.

La MDPH de la Côte d'Or peut également vous apporter un appui important pour le bon déroulement de votre formation : <http://www.mdp21.fr/> - 1 Rue Joseph Tissot, 21000 Dijon - 0 800 80 10 90 (numéro vert gratuit).



Inscription - 3 possibilités :

- votre espace personnel Caweb :

<https://agragestion-caweb.cegid.com>, rubrique « Formation »

- www.agragestion.fr - Onglet " Nos formations " rubrique " Programme 2023/2024 "

Vous pouvez vous inscrire soit : 1- Le lien " Google Form "

2- Télécharger le bulletin de participation en format PDF, à nous retourner par mail ou courrier

- mail : formation@agragestion.fr en nous indiquant : nom et prénom, nom de votre structure et les formations choisies.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée dans la limite de 12 participants par session, et seront validées uniquement :

- 1) Pour les adhérents financés par Vivéa : à réception de votre demande et d'un chèque de caution de 240 € TTC ;
- 2) Pour les adhérents financés ou non par un autre organisme : à réception de votre demande, accompagnée du règlement de la formation de 240 € TTC.

Le nombre de place étant limité, nous vous recommandons de vous inscrire le plus rapidement possible et au plus tard 72 heures avant la date de début de la formation souhaitée.

Une convocation vous sera adressée par mail, en fonction des dates d'inscription, au plus tôt 15 jours avant la formation et au plus tard 72 heures avant la formation.

Un questionnaire vous sera également communiqué en amont de la formation afin de recueillir vos attentes et les transmettre au formateur.



Repas :

Le repas peut-être pris avec le groupe au restaurant, il sera à régler individuellement.

Il est également possible de vous restaurer sur place avec un repas tiré du sac (frigo et micro-ondes à disposition).

Contacts

Pour toutes demandes de renseignements, remarques ou suggestions, merci de contacter :

Evelyne CAZENAVE : référent administratif, pédagogique, handicap



formation@agragestion.fr



03.80.54.08.08